

Règlement CO Nocturne des FARFAS DES RAIDS

- vendredi 31 octobre 2025



Organisateurs : Farfas des Raids, association à but non lucratif (loi de 1901)

Lieu et heures : départ de la salle de Sport de St Paul en Pareds entre 19h et 20h30

Epreuve nocturne: Course d'orientation, en solo ou par équipe de 2 ou 3, à allure libre. Le but consiste à retrouver, à l'aide d'une carte IOF fournie par l'organisation, le maximum de balises (nombre indiqué sur la carte) dispersées dans la nature dans un délai de 2h30 maximum. Ordre des balises non imposé sauf indications contraires sur la carte.

Course ouverte aux hommes, femmes, et enfants de + de 10 ans (*tout compétiteur mineur de plus de 10 ans jusqu'à 15 ans devra avoir 1 adulte dans l'équipe et les + de 16 ans devront présenter une autorisation parentale*).

Les membres d'une même équipe doivent rester groupés tout au long de la course.

Quelques balises pourront être à trouver en azimut. Nous vous conseillons donc de vous munir d'une boussole.

Équipement et matériel : L'épreuve se déroulant de nuit, les participants devront être munis de **gilets jaunes et lampes frontales**. Nous vous conseillons de vous munir d'un sac à dos type camelback ou bidon, d'un crayon, d'une boussole, et de courir avec les jambes couvertes. **Chaque participant s'engage à respecter le code de la route en zone urbaine**. Chaque équipe doit avoir un téléphone de façon à joindre l'organisation en cas de problèmes ou d'abandon (le tél sera indiqué sur la carte).

Inscription : l'inscription se fera via : <https://www.engage-sports.com/co-nocturne-farf-halloween-2025/>

Le règlement et les autorisations parentales : Sur le site engage-sport: <https://www.engage-sports.com/co-nocturne-farf-halloween-2025/>

Une partie des bénéfices sera reversée à une association caritative présentée le jour de l'épreuve

Annulation : Toute demande d'annulation ne pourra être prise en compte et remboursée que si elle est accompagnée d'un certificat médical. L'association des Farfas des Raids se garde le droit de toute modification voire annulation selon l'évolution des conditions sanitaires, et ce en collaboration avec les services de la préfecture. Votre inscription sera alors intégralement remboursée

Sécurité et assurances : Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile conformément à la législation en vigueur. Les participants restent responsables de leur sécurité et de leurs biens et, attestent être couverts par une assurance responsabilité civile pour tout dommage causé à des tiers, ainsi que par une assurance individuelle accident.

Respect et pénalité : Les participants s'engagent à respecter la faune et la flore, à rester sur les parcours définis sur la carte et à ne rien laisser derrière eux (mouchoirs en papiers, déchets, emballages...). **Les participants doivent respecter impérativement les propriétés privées, les zones cultivées, ainsi que le code de la route (non prioritaires)**.

Tout participant s'engage à porter assistance à un autre participant blessé ou dans le besoin.

En cas de non-conformité et non-respect du règlement, l'organisation se réserve le droit de stopper les orienteurs

Repas : Soupe et sandwich à l'arrivée pour tous les participants. Pensez à emmener verres et couverts individuels

Droit à l'image : Vous êtes susceptibles d'être filmés ou photographiés durant cet événement. Ces images pourront être utilisées à des fins publicitaires (blog des Farfas, presse) sauf indication contraire de votre part.